

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.06.2026

Le Conseil Municipal de Tombebœuf, convoqué le 05.06.2026 s'est réuni en Mairie le 11 juin 2026 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Alain LARMINIER, Maire.

Présents : Mmes GUÉNÉE. SERRES. GIBERT Mrs CUNY. DAROT. FILLON. GROSSIA. LARMINIER.

Absents Excusés : Mme BADEROT a donné pouvoir à Mr DAROT.

Absents : Mme RAYNAL. Mr ADAM.

Secrétaire de séance : Mme GUÉNÉE.

Après signature de la feuille de présence et lecture du dernier compte rendu, aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Renouvellement CCID (Commission communale des impôts directs suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026)

Mr le Maire fait part à l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal et conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts doit être instituée dans chaque commune. Il doit être proposé une liste de contribuables en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants) donc 24 noms pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

Conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la nomination définitive des membres de cette commission sera réalisée par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

FERREIRA OLIVEIRA Rémi
CHASTIER Chantal
CAMPAS Françoise EP GROSSIA
LESAGE Gildas
GUENEE Jean-Claude
LABASTE Julien
LARMINIER Alain
CUNY Romain
DAROT Cyril
DE RICHEMONT Axel
MARSETTI Laurent
LAMY Brigitte Ep PINARD

CORRADINI René
JEROME Virginie EP CHAUMES
BERNES Hélène Ep MARTIN
BOLZON Estelle
CAILLEAU Myriam Ep MICHELIN
FERNANDES Aurélie
TABERT Sylvie Ep GERAUD
GERAUD Philippe
LABORDE Vanessa Ep SALLIOT
MISPOULET Bernard
PREVOT Jean-Jacques
SYLLEBRANQUE Nadine

(Abstention 0 – contre 0 -**pour 8**)

Remodelage du Site WEB

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de la société indySystem pour le remodelage du site WEB de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE le devis présenté

- (Abstention 0 – contre 0 -**pour 8**)

Objet : Fixation des redevances d'occupation du domaine public.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Décide de fixer les redevances de la façon suivante :

- Redevance d'occupation de l'espace public des dépendances du domaine public communal :
 - Terrasses : 6,00 € par m2 par mois.
 - Trottoirs : 6,00 € par m2 par mois.

Charge Mr le Maire en lien avec le comptable public du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

(Abstention 0 – contre 0 -**pour 8**)

Objet : Achat RENAULT TRAFIC

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le Ford TRANSIT utilisé par les agents du service technique doit être remplacé. Il a plus de 20 ans.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule type TRAFIC RENAULT d'occasion pour le remplacer. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une offre commerciale d'un véhicule d'occasion chez AMC RENAULT à MARMANDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'offre commerciale de AMC RENAULT MARMANDE
- DECIDE d'acquérir le TRAFIC RENAULT III d'un montant de 18 792,93 € HT soit 22 430,76 € TTC
- ACCEPTE que ce véhicule soit marqué du logo de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

(Abstention 0 – contre 0 -**pour 8**)

Peinture école primaire

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un devis de la Société VERDIER De LINIGNY d'un montant de 6 326,00 € pour le rafraîchissement des classes de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Accepte le devis présenté

(Abstention 0 – contre 0 -**pour 8**)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



